



NOUVEAUX FORMULAIRES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION A LA FORMATION DOCTORALE

MESURES TRANSITOIRES

L'Académie Wallonie-Bruxelles a fixé ses principes généraux applicables aux études et travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat et à l'épreuve conduisant au grade académique de docteur, conformément aux dispositions du Décret "Bologne" (voir document sur le site <http://www.academiewb.be/docs/Reglement.doctorat.pdf>).

Les formulaires d'inscription et de réinscription à la formation doctorale ont donc été adaptés.

En l'absence d'EDT, le DEA joue le rôle de formation doctorale et la Faculté fixe la composition de la Commission qui assume le rôle de l'EDT, soit l'actuelle Commission d'admission au doctorat composée du Doyen, du Vice-Doyen et du Secrétaire académique de la Faculté.

